

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA SOMME****COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME****ARRONDISSEMENT DE PERONNE****EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DATE :**

. de la convocation : 03.05.2022

. d'affichage : 11.05.2022

N° de la délibération : 2022-105**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

. en exercice : 63

. présents : 39

. votants : 57

L'an deux mille vingt deux, le neuf mai, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, CARPENTIER Pierre, FRIZON Hervé, Mme VASSEUR Julie, MM. ORIER Francis, LEFEBVRE Eric, FRISON Fabrice, GRAVET Jacques, MERESSE Christian, MERLIER Jacques, WISSOCQ Jean-Marc, BECQUERELLE David, POTIER Bruno, Mme TOTET Fanny, MM. FORMAN Nicolas, RIMETTE Jean-Michel, Mmes GENSE Caroline, RAGUENEAU Françoise, MM. URIER Francis, SALOME André, BELLARD Joël, MARTIN Michel, MUSEUX Gérard, JOLY Vincent.

M. BARBIER Marc avait donné pouvoir à M. LALOI François.
M. CARPENTIER Pierre avait donné pouvoir à M. BOITEL Francis.
M. FRIZON Hervé avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric.
Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à Mme CHAPUIS-ROUX Elodie.
M. ORIER Francis avait donné pouvoir à Mme VERGULDEZOONE Nathalie.
M. LEFEBVRE Eric avait donné pouvoir à Mme POLIN Justine.
M. FRISON Fabrice avait donné pouvoir à M. HAY Francis.
M. MERLIER Jacques avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.
M. WISSOCQ Jean-Marc avait donné pouvoir à M. SCHIETTECATTE Benoît.
M. POTIER Bruno avait donné pouvoir à M. SLOSARCZYK Florian.
Mme TOTET Fanny avait donné pouvoir à Mme COULON Stéphanie.
M. FORMAN Nicolas avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric.
Mme RAGUENEAU Françoise avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.
M. URIER Francis avait donné pouvoir à Mme POLLARD Corinne.
M. SALOME André avait donné pouvoir à M. RIOJA José.
M. BELLARD Joël avait donné pouvoir à M. DOUTART Jean-Luc.
M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.
M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à M. BLONDELLE Pascal.
Mme GENSE Caroline était représentée par Mme GOMBART Sabine, suppléante.

Secrétaire de séance : Mme SPRYSCH Aline

OBJET :

MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION DES FINANCES

Vu les articles L. 2121-22 et L. 5211-40-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations des 17 septembre 2020 et 21 février 2022 relatives à l'installation des délégués dans les commissions communautaires,

Vu le règlement intérieur du conseil communautaire, dont l'article 23 précise que « *A l'exception du président de la communauté de communes, des vice-présidents et des conseillers communautaires délégués membres de droit des commissions en fonction de leur délégation de compétences, le conseil communautaire fixe le nombre de conseiller siégeant dans chaque commission et désigne ceux qui y siégeront* ».

Le Président propose de créer une neuvième commission dédiée à l'examen des questions financières d'importance, telles que l'examen des projets de budget ou des questions liées à l'évolution de la fiscalité, et que celle-ci soit composée d'un membre par commune. Elle sera dénommée « Commission des Finances ».

Le représentant de chaque commune sera le Maire ou le représentant qu'il aura désigné.

La commission sera convoquée par le Président, Président de droit.

Ceci étant exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, par 55 voix pour, 2 abstentions (MM. FRISON F., HAY F.),

Approuve la création d'une Commission des Finances dans les conditions sus-décrites,

Approuve sa composition : un représentant par commune, à savoir le Maire ou l'élu qu'il aura désigné pour le représenter.

Autorise le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,